

1. Comment puis-je accéder à Avantages flexibles GroupNet (la plateforme d'adhésion et d'administration de la Canada Vie)?

Si vous avez déjà configuré votre compte en ligne :

- Rendez-vous à l'adresse www.flex.canadalife.com/uottawa et cliquez à droite sur la langue de votre choix.
- Ouvrez une session en utilisant votre numéro d'employé à neuf chiffres et votre mot de passe de l'Université.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte en ligne :

- Allez à www.flex.canadalife.com/uottawa et cliquez à droite sur la langue de votre choix.
- Cliquez sur J'ai oublié mon mot de passe.
- Entrez votre numéro d'employé à neuf chiffres de l'Université.
- Un mot de passe temporaire vous sera envoyé à votre adresse courriel de l'Université. Le mot de passe expirera une heure plus tard.
- Retournez dans le site Avantages flexibles GroupNet et entrez votre numéro d'employé à neuf chiffres et le mot de passe temporaire.
- Un message vous invitera à changer votre mot de passe temporaire.

Lorsque vous aurez ouvert une session, cliquez sur Je veux m'inscrire pour accéder à l'outil. Suivez les directives pour vérifier ou modifier votre protection. Cliquez sur Soumettre pour vous assurer que les changements apportés sont enregistrés.

2. Quels sites Web vais-je devoir utiliser pour accéder à mon régime d'assurance collective de la Canada Vie?

Le site [Avantages flexibles GroupNet](#) est l'outil en ligne sécurisé de la Canada Vie pour adhérer à votre régime d'assurance collective et désigner votre bénéficiaire. Utilisez Avantages flexibles GroupNet pour vérifier ou modifier (le cas échéant) votre protection et votre désignation de bénéficiaire.

[GroupNet pour les participants de régime](#) et GroupNet Mobile sont votre portail pour les participants de régime pour présenter les demandes de règlement et accéder à une multitude de renseignements sur l'assurance collective. Vous pourrez passer en revue votre assurance soins médicaux et soins dentaires, soumettre des demandes de règlement, trouver les renseignements sur votre carte d'assurance collective, fournir vos renseignements bancaires, et plus encore. Visitez le magasin d'applications pour votre appareil intelligent et téléchargez l'application GroupNet Mobile.

Preuve d'assurabilité (s'il y a lieu)

Selon vos choix de protections, vous pouvez devoir fournir une preuve d'assurabilité pour toute protection en attente.

Le cas échéant, imprimez la lettre de présentation et le questionnaire, répondez au questionnaire, puis envoyez des copies des deux documents directement à l'adresse indiquée sur le questionnaire.

3. Où puis-je trouver mon relevé de confirmation d'assurance collective?

Vous pouvez accéder à un relevé de confirmation des protections choisies dans [Avantages flexibles GroupNet](#). Si vous

voulez en avoir une copie papier pour vos dossiers, n'hésitez pas à l'imprimer. Si vous l'égariez, vous pouvez l'imprimer de nouveau en tout temps dans le site.

4. Où puis-je trouver ma carte d'assurance collective?

Dans le cas des employés qui adhèrent au régime pour la première fois, votre carte d'assurance collective vous sera envoyée à votre adresse postale figurant au dossier. Vous trouverez aussi votre carte d'assurance collective en format PDF et les renseignements sur votre régime dans le site GroupNet pour les participants de régime et dans l'application GroupNet Mobile.

5. Comment puis-je soumettre mes demandes de règlement?

Vous pouvez soumettre vos demandes de règlement en ligne au moyen de [GroupNet pour les participants de régime](#).

La Canada Vie accepte la présentation directe des demandes de règlement offerte par certains prestataires de services. Votre pharmacie, votre dentiste et certains prestataires de soins paramédicaux peuvent être en mesure de présenter des demandes de règlement directement à la Canada Vie.

Lorsque vous présentez une demande de règlement en ligne, vous devez soumettre une copie de votre reçu en utilisant une des trois méthodes suivantes :

- Téléversez et annexe un reçu électronique du prestataire de service à la demande de règlement dans le site Web GroupNet pour les participants de régime.
- Numérisez ou prenez une photo du reçu, téléversez l'image et annexe-la à la demande de règlement dans le site Web GroupNet pour les participants de régime.
- Téléchargez l'application GroupNet Mobile, prenez une photo avec votre appareil et annexe la photo à la demande de règlement.

6. Comment puis-je ajouter mes renseignements bancaires dans GroupNet pour les participants de régime pour le dépôt direct des paiements de demandes de règlement?

Inscrivez-vous à [GroupNet pour les participants de régime](#) dans le site Web ou l'application GroupNet Mobile pour fournir vos renseignements bancaires.

Saisissez vos renseignements bancaires dans GroupNet pour les participants de régime afin que les montants auxquels vous avez droit vous soient versés par dépôt direct.

- Cliquez sur « Profil »
- Sous « Renseignements bancaires », cliquez sur « Gérer les renseignements relatifs au dépôt direct »
- Cliquez sur « Ajouter »
- Ajoutez vos renseignements bancaires, puis cliquez sur « Confirmer »

7. Où se trouvent les formulaires de demandes de règlement et les renseignements sur l'assurance soins médicaux, l'assurance soins dentaires et le compte de gestion des dépenses santé (CGDS)?

Les renseignements sur l'assurance soins médicaux, l'assurance soins dentaires et le CGDS sont disponibles dans le site [GroupNet pour les participants de régime](#) de la Canada Vie. Les demandes de règlement peuvent être présentées par l'intermédiaire de GroupNet pour les participants de régime ou de l'application GroupNet Mobile de la Canada Vie. Pour

soumettre une demande de règlement papier, rendez-vous au <https://www.canadalife.com/fr/soutien/formulaires.html> pour obtenir les formulaires requis.

8. Pourquoi ma désignation de bénéficiaire n'apparaît-elle pas dans Avantages flexibles GroupNet?

Certains formulaires de désignation de bénéficiaire papier datant d'avant 2014 se trouvent dans les dossiers de l'Université d'Ottawa plutôt que dans le site [Avantages flexibles GroupNet](#).

Si vous avez soumis un formulaire papier de désignation de bénéficiaire **révocable** et désirez que votre désignation soit indiquée en ligne ou voulez mettre à jour votre désignation de bénéficiaire, veuillez indiquer et soumettre les renseignements par l'entremise du site [Avantages flexibles GroupNet](#).

À noter : Si vous désirez modifier une désignation de bénéficiaire **irrévocable** consignée au dossier, vous devez soumettre l'autorisation écrite du bénéficiaire à la Canada Vie avant de pouvoir modifier votre désignation.

Résidents du Québec seulement : Là où la loi du Québec s'applique, toute désignation d'un conjoint à titre de bénéficiaire est irrévocable, *à moins que* vous ne déclariez la désignation révocable.

9. Pourquoi ni mon nom ni celui de ma personne à charge n'apparaît au complet sur ma carte d'assurance collective?

C'est en raison de la limite de 10 caractères dans le champ Prénom et de la limite de 15 caractères dans le champ Nom. Par exemple, le nom Marie-France apparaîtra comme Marie sur la carte. Cette limitation affecte seulement l'information présentée sur votre carte et tous les systèmes de la Canada Vie indiquent votre nom complet, tout comme ceux de vos personnes à charge. De plus, ceci n'a aucune incidence sur votre protection ou sur la présentation de vos demandes de règlement.

DES QUESTIONS? Veuillez communiquer avec la Canada Vie en composant le 1 833 794-0225 ou en écrivant à l'adresse bas@canadavie.com.